



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

N°27 - 24 JUIN 2021

LETTRE D'INFORMATION

en Bourgogne-Franche-Comté

ENSEMBLE, REDONNONS DU TONUS
À L'ÉCONOMIE TRICOLORE



NATACHA VIEILLE - Sous-préfète à la relance

Soutien à la station hydrogène de Dijon

Le 19 mai dernier, la première pierre de la station hydrogène de Dijon a été posée, marquant ainsi le début de la construction de la première des deux stations de production locale.

Opérationnel début 2022, le projet porté par Dijon Métropole Smart EnergHY est notamment soutenu par des financements plan de relance de la préfecture de région avec la Banque des Territoires dans le but de lutter contre les émissions de dioxyde de carbone grâce à l'utilisation de ce carburant non polluant par des véhicules lourds.

Cet appel à projet intitulé « **PIA BRIQUES TECHNOLOGIQUES ET DÉMONSTRATEURS HYDROGÈNE** » accompagne des projets d'innovation pour développer les composants et systèmes liés à la production, au transport d'hydrogène et à ses usages.

De plus, il vient soutenir des projets de démonstrateurs, de pilotes ou de premières commerciales sur le territoire national, permettant à la filière de développer de nouvelles solutions et de se structurer.



A terme, seront financés **27 bus** de Dijon Métropole ainsi que **8 bennes** à ordures.

Les Actualités

LE GUICHET INDUSTRIE DU FUTUR

Avec France relance, le Gouvernement s'engage pour accélérer la transformation de l'industrie française vers l'industrie du futur.

Le guichet d'aide en faveur des investissements de transformation vers l'industrie du futur vise à soutenir les dépenses d'investissements des PME et ETI afin de renforcer la compétitivité de l'industrie française et sa capacité à créer de l'activité et des emplois sur le territoire.

125 LAURÉATS retenus en Bourgogne-Franche-Comté

- DOUBS : 32 LAURÉATS
- JURA : 24 LAURÉATS
- SAÔNE ET LOIRE : 19 LAURÉATS
- CÔTE-D'OR : 18 LAURÉATS
- YONNE : 15 LAURÉATS
- TERRITOIRE DE BELFORT : 6 LAURÉATS
- HAUTE-SAÔNE : 6 LAURÉATS
- NIÈVRE : 5 LAURÉATS

L'instruction des dossiers déposés entre le 3 et le 13 mai pour le guichet 2021 a débuté le 15 juin.

L'Agence de Services et de Paiement (ASP) instruit les demandes selon leur ordre d'arrivée sur le portail. Les aides sont versées aux demandes éligibles dans la limite des crédits disponibles.



www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-transformation-vers-lindustrie-du-futur

ENTREPRISES D'ABATTAGE-DÉCOUPE



PRÈS DE 6M D'EUROS DE SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ABATTOIRS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Le plan de relance consacre 130 M€ à l'accompagnement des entreprises d'abattage-découpe, dont :

4,36 MILLIONS
en Bourgogne-Franche-Comté



Après la sélection de huit premiers projets de modernisation ou de création d'abattoirs en avril, ce sont désormais **6 nouveaux projets** qui ont été retenus au titre du plan de relance pour **un montant de près de 1,38 M€**.

Ce sont donc douze abattoirs de boucherie et deux abattoirs de volailles qui bénéficient de crédits du plan de relance, répartis dans les départements de la région, à l'exception du Territoire de Belfort.



LES OBJECTIFS DE CES FINANCEMENTS SONT

- d'améliorer la protection animale, la santé et la sécurité au travail des opérateurs ;
- de renforcer la compétitivité des entreprises et des filières en accompagnant la segmentation de l'offre et la création de valeur ajoutée ;
- de participer au maintien de l'emploi au travers de la modernisation des outils d'abattage ;
- de former à la protection animale et au respect des réglementations sanitaire et environnementale.

142 000 tonnes, c'est le volume annuel abattu par les 17 abattoirs de boucherie de la région. Le plan de relance doit contribuer à renforcer la souveraineté alimentaire, les abattoirs constituant un maillon essentiel pour la valorisation des filières animales.

MA PRIME RENOV'

OUVERTURE AUX PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Ma primeRénov' permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif.

Les travaux doivent avoir été effectués par des entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement).

Le montant de la prime varie en fonction des matériaux et des équipements éligibles dans la **limite d'un plafond de 20 000 €** pour des travaux sur un logement et pendant **une durée maximale de 5 ans**.



BÉNÉFICIAIRES

Lancée le 1er janvier 2020, Ma primeRénov' remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah), (près de 190 000 demandes d'aide ont été déposées en 2020).

Depuis le 1er octobre 2020, MaPrimeRénov' est accessible à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location.



CALENDRIER

- à partir du 11 janvier 2021 : pour les propriétaires occupants ;
- à partir de juillet 2021 : pour les propriétaires bailleurs.



Les travaux dont les devis auront été signés à compter du 1er octobre 2020 seront éligibles sur

www.maprimerenov.gov.fr/prweb/PRAuth/BPNVwCpLW8TKW49zoQZpAw%5B%5B*/!STANDARD

PROTECTION ANIMALE

26 PROJETS AIDÉS POUR L'ACCUEIL D'ANIMAUX DE COMPAGNIE ABANDONNÉS

La lutte contre les abandons d'animaux de compagnie est une priorité des pouvoirs publics : identifier les causes d'abandon, lutter contre les adoptions et achats impulsifs, renforcer les mesures dissuasives, organiser et accompagner les structures associatives et les refuges œuvrant pour l'accueil de ces animaux.

L'OBJECTIF DU PLAN DE RELANCE :

- aider les associations de protection animale qui recueillent des chats, chiens ou chevaux dans des refuges, afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Des aides sont également destinées aux associations qui œuvrent, en partenariat avec les communes, à la stérilisation des chats errants.



Ainsi, pour la région Bourgogne-Franche-Comté, les 8 directions départementales en charge de la protection des populations, chargées d'instruire les demandes de subventions vont se répartir un montant de :

1 MILLION

en Bourgogne-Franche-Comté

20 lauréats pourront financer des travaux d'aménagement ou de réhabilitation des refuges et 6 autres bénéficieront de subventions pour la réalisation de campagnes de stérilisation des chats errants.

SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT

Le Premier ministre a annoncé le 27 mai dernier, un plan de soutien à l'investissement baptisé « **AVENIR MONTAGNES** » doté de **650 M€**.

Conclu en partenariat avec le Conseil régional, la Banque des Territoires et la BPI, il doit générer 1,8 Md d'investissements publics dans les territoires, organisé autour de 14 mesures dont 3 axes :

1 FAVORISER

la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles.

2 ACCÉLÉRER

la transition écologique des activités touristiques de montagne.

3 DYNAMISER

l'immobilier de loisir et enrayer la formation de « lits froids ».



QUELS SONT LES TERRITOIRES ÉLIGIBLES ?

Les territoires volontaires, faiblement dotés en ingénierie dans le périmètre de massif, en lien ou en cohérence avec les contrats au service des territoires (CRTE). Les territoires sélectionnés, bénéficieront d'un accès privilégié à deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) : **PARC D'HÉBERGEMENT** et **MOBILITÉ DURABLE**.



CALENDRIER

- date limite de dépôt avant le 30 août
- analyse des candidatures en septembre
- sélection nationale de 30 territoires.



<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/accompagner-en-ingenierie-les-territoires-de-montagne-520>



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*